

Dans ce contexte ambitieux, Bièvre Isère Communauté recrute

Un(e) instructeur des autorisations du droit des sols

Bièvre Isère Communauté a créé, en Mars 2015, un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, pour le compte de ses communes membres. Il est chargé d'instruire environ 1 200 actes par an (CUb, Déclarations Préalables, Permis de construire, Permis d'Aménager, etc.), en développant une coopération forte avec les mairies bénéficiaires de ce service. L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme s'effectue sur la base d'un PLUi adopté en 2019.

MISSIONS :

Sous la responsabilité du directeur du pôle habitat et aménagement du territoire,
Instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols.

ACTIVITES PRINCIPALES

- **Instruction des dossiers de Certificats d'Urbanisme opérationnels, de Déclarations Préalables de travaux, de Permis de Construire et de Démolir, de Permis d'Aménager :**
Enregistrement des demandes, analyse de la recevabilité des dossiers, étude du projet au regard du droit applicable, renseignement de la fiche d'instruction, établissement de la proposition de décision en s'appuyant sur des logiciels d'instruction et de cartographie/SIG dédiés.
- **Respect de la procédure administrative de délivrance des autorisations d'urbanisme :** respecter les délais réglementaires, conseiller les maires sur leurs propres tâches dans cette procédure, assurer la continuité du service en prenant en charge des tâches habituellement dévolues aux collaborateurs du service, consulter les services et organismes pour obtenir leur avis,
- **Conseil technique et réglementaire** auprès des administrés, des élus, des constructeurs, des pétitionnaires...en amont du dépôt des demandes d'autorisation, ainsi que durant la procédure d'instruction.
- Lors des phases de modification ou de révision du **PLUi**, apporter **une expertise afin d'améliorer l'écriture du règlement** et la définition des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- **Accompagnement des communes** en cas de recours gracieux ou contentieux, en leur apportant des éléments d'analyse juridique
- Contribution au déploiement et à la mise en œuvre de démarche de **dématérialisation** de l'instruction des autorisations d'urbanisme

VOTRE PROFIL

De niveau bac +2 minimum, vous justifiez de compétences dans les domaines suivants :

- Justifier si possible d'une expérience minimale dans le domaine de l'application du droit des sols
- Bonnes connaissances des codes de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement
- Connaître les principes de l'intégration paysagère et de la qualité architecturale des projets

- Savoir accueillir et conseiller les pétitionnaires
- Savoir lire et analyser les documents d'urbanisme et les plans d'un projet
- Etre capable de vérifier la conformité d'une demande d'autorisation d'urbanisme, en replaçant la demande dans son contexte politique, institutionnel et environnemental
- Savoir utiliser un logiciel informatique d'instruction et le Système d'Information Géographique serait un plus
- Savoir lancer les consultations et synthétiser les avis d'expert
- Savoir rédiger les actes de procédures et de décisions administratives
- Rigueur, précision, diplomatie, qualité relationnelle, pédagogie, travail en équipe...
- Qualités rédactionnelles indispensables
- Permis B indispensable

POSTE

- Ouvert sur le cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux (catégorie B) par voie statutaire ou par voie contractuelle en vertu d'un CDD sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.
- A temps complet (37h avec RTT)
- Basé à St Jean de Bournay (38440) dans les locaux de Bièvre Isère Communauté
- Déplacements possibles sur le territoire de Bièvre Isère
- A pourvoir à compter du 1^{er} avril 2021

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Auprès de David BERTRAND au 04 74 20 98 30

CANDIDATURE : Merci d'adresser votre candidature **avant le 28 février 2021** à :
ressources.humaines@bievre-isere.com